

Il y a réserve et réserve...

Depuis quelques dizaines d'années, on a assisté à une multiplication des catégories d'espaces naturels protégés, au point que le public a désormais du mal à s'y retrouver et à faire la différence entre des modes de protection qui ont chacun leur particularité. Essayons d'y voir plus clair, pour comprendre en quoi l'action de la SEPNB se distingue de celle des pouvoirs publics.



Ne pas confondre

Les réserves de la SEPNB ne sont pas des « réserves naturelles » au sens strict : cette dénomination ne peut s'appliquer qu'aux réserves instituées par l'Etat sous le régime

de la loi de 1976 sur la protection de la nature. Créées par décret, dotées d'une réglementation assortie de dispositions pénales, les réserves naturelles peuvent cependant être gérées par des associations de protection de la nature : c'est le cas de celles de Groix et de Saint-Nicolas des Glénan, gérées par la SEPNB.



Accès commenté de la réserve de l'île de Groix. La gestion de cette réserve, créée par décret du 23 décembre 1982, est assurée par la SEPNB sous l'autorité d'un comité consultatif nommé par le préfet du Morbihan.

Initiative privée

Avec les réserves de la SEPNB, nous sommes dans le domaine de l'initiative privée : une association, personne morale de

droit privé, prend l'initiative de protéger et de gérer un site en employant à cette fin les moyens à la disposition de tout propriétaire ou locataire. Ainsi, achetant des terrains, en les louant ou en les gérant sur la base de contrats, la SEPNB — comme plusieurs autres associations en France — peut y interdire ou y réglementer l'accès et divers



RÉSERVE BIOLOGIQUE - TOURBIÈRE DE KERFONTAINE



POUR ÉVITER LE PIÉTIÈMENT DES PLANTES
BÊTER SUR LE SENTIER BALISÉ - MERCI.

l'eau, facteur indispensable

Les tourbières sont des zones humides représentant les marais par leur sol gorgé d'eau et leur végétation. Dans ces marais, les végétaux morts sont décomposés par des micro-organismes (bactéries et champignons). Dans les tourbières, au contraire, la décomposition est presque nulle, freinée par un engorgement continu. L'eau stagnante, donc mal oxygénée, rend le milieu inhospitalier pour les micro-organismes, il s'agit plus que les sphagnum : genre de mousses - acidifient l'eau et sécrètent des substances antiseptiques. Il se produit alors une accumulation de matières organiques sous le tapis végétal : la tourbe.

Pour qu'une tourbière puisse s'installer, l'alimentation en eau (précipitation et ruissellement) doit être suffisante pour compenser les pertes dues à la transpiration des plantes, à l'évaporation et à l'assèchement. Selon le mode d'alimentation en eau et la qualité de celle-ci, la végétation sera différente.

répartition des tourbières

Les climats humides et froids sont propices aux tourbières. Dans les zones plus chaudes, elles se réfugient en altitude. En France, les tourbières sont localisées dans le Jura, les Vosges, le Massif Central et le Massif Armoricain. En Bretagne elles sont abondantes dans les Monts d'Arrée et les Montagnes Noires, régions aux fortes précipitations et au sol très imperméable.

ICI LA NATURE EST PROTÉGÉE
MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES RÈGLES



évolution des tourbières

Au fil des millénaires, le surface des tourbières s'accroît par accumulation de tourbe sous le tapis végétal. Arbres et arbustes s'installent : pinet royal, saule, bouleau, bouleau, etc. Les sphagnum disparaissent, remplacés par des plantes à tiges érigées en grasse (la saule érigé). Néanmoins, certains facteurs comme l'irrigation traditionnelle de la tourbe (tourbeuse), peuvent ralentir l'évolution et préserver le type de végétation.

protection

Les tourbières sont considérées comme des lieux ingrats. Elles sont menacées par l'exploitation industrielle de la tourbe à usage agricole, le drainage, la plantation de résineux, etc. Pourtant, ces sites exceptionnels méritent d'être protégés pour diverses raisons :

* **des raisons scientifiques** : ces milieux sont les derniers refuges pour des plantes, animaux, rares et offrent une biologie très originale. La tourbe, milieu conservateur, permet de retrouver intactes des restes végétaux, animaux, humains, des poteries, des armes, etc. Grâce à ces fossiles, on peut reconstituer l'histoire de l'homme depuis la fin de la dernière glaciation. L'étude des pollens fossiles permet d'appréhender l'évolution végétale et climatique au cours des deux derniers millénaires. Les tourbières bretonnes, cependant, sont en général moins anciennes (4000 ans).

* **des raisons économiques** : une tourbière est une vaste éponge qui se gorgé d'eau lors des saisons humides et la restitue en période sèche. Elle régule ainsi l'alimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques. L'agriculture est le premier bénéficiaire de ce régulateur hydrologique.

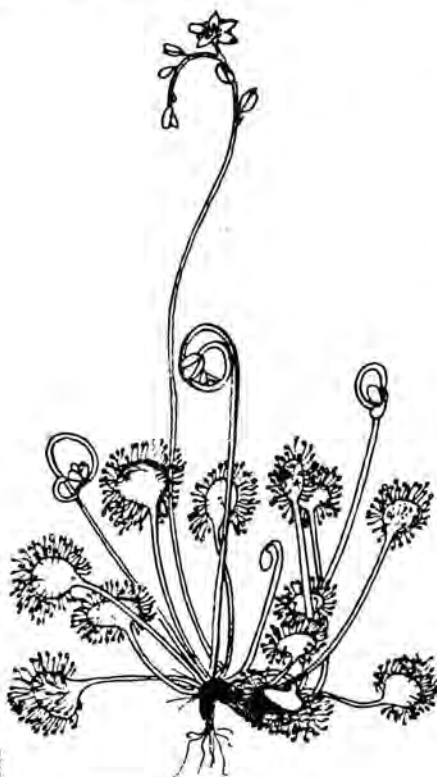
RENSEIGNEMENTS ET VISITES ACCOMPAGNÉES
* SEP N B. PLOERHEL Tel. 97 93 00 25
* SEP N B. BRETAGNE Tel. 58 43 01 19
B.P. 32 - 29216 BREST CEDEX



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE
COMMUNE DE SÉRÉNT.



La présence de plantes protégées, comme la drosera, peut justifier une procédure d'arrêté de biotope.



Maître

Drosera à feuilles rondes.

usages, et bien entendu entreprendre des activités matérielles de gestion. C'est à la fois beaucoup et peu : beaucoup, parce qu'en contrôlant l'accès, on peut résoudre de nombreux problèmes de dégradation du milieu et de dérangement de la faune ; peu, parce que ces réserves n'ont aucune existence face à l'administration et à ses projets d'aménagement, qu'elles ne peuvent pas toujours être opposées aux chasseurs (là où il y a des associations communales de chasse agréées), et que les conventions peuvent être résiliées à l'initiative du propriétaire. Ces réserves, que l'on appellera « réserves d'associations » ou « réserves biologiques » par exemple, n'ont donc aucun cadre juridique spécifique, mais dans certains cas leur notoriété peut contribuer puissamment à garantir leur pérennité.

Le cas des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (voir P.A.B. n° 114) mérite aussi d'être évoqué. Il s'agit de mesures de protection prises par arrêté préfectoral pour assurer la conservation de l'habitat d'espèces protégées, en général sur des surfaces limitées. La loi sur la protection de la nature en fait un outil purement réglementaire, mais en pratique, la nécessité d'assurer une gestion à certains milieux a conduit les pouvoirs publics à confier cette mission à des associations telles que la SEP N B, qui gère en l'occurrence un site botanique, sur la commune de Belz en Morbihan. On ne peut toutefois pas parler de réserve dans cette hypothèse, même si sur le terrain, on ne voit pas la différence.

Un défi à l'imagination

Au sein même du réseau des réserves de la SEPNE existe une classification des réserves selon leur fonction. A côté des « réserves biologiques », dont la fonction de protection d'éléments majeurs du patrimoine naturel est assurée par une surveillance, un suivi biologique et des mesures de gestion, on trouve des « sites stratégiques » mis en réserve à la suite de circonstances favorables mais ne justifiant pas dans l'immédiat de mesures particulières de gestion ou de protection. Entrent dans cette catégorie les marais du Pusmen, les îlots de la baie de Sarzeau (56) ou les salines de Guérande (44). On trouve également des « sites d'intervention privilégiés », sur lesquels une

gestion suivie n'est pas possible pour différentes raisons (juridiques, matérielles...) mais où des actions ponctuelles peuvent être menées en fonction des nécessités. Cette action s'apparente à celle menée par le Fonds d'intervention pour les rapaces (F.I.R.) pour la surveillance des sites de nidification d'espèces sensibles. La SEPNE possède enfin des terrains à vocation économique, salicole (marais de Guérande) ou éco-pastorale (Bois-Joubert). La superficie cumulée des réserves de la SEPNE atteint 405 ha, la plus petite réserve étant celle de la station d'orchidées de la forêt d'Escoublac (44) avec 80 m², et la plus grande l'étang de Trenvel (29) avec 52 ha. On devine que la diversification constante des espaces placés sous la responsabilité de la SEPNE ne va pas sans poser de nouveaux problèmes de gestion, qui sont parfois de véritables défis à l'imagination.



D. Le Doaré

La saline du Grand Quifistre (Loire-Atlantique)

Le réseau en quelques chiffres...

— Répartition géographique

Ille-et-Vilaine	: 2	
Côtes-du-Nord	: 5	
Loire-Atlantique	: 7	
Finistère	: 14	
Morbihan	: 13	Total 51

— Superficie par milieux

Ilots	: 82 ha (20 %)
Falaises littorales	: 110 ha (27 %)
Zones humides	: 163 ha (40 %)
Landes	: 25 ha (6,2 %)
Bois	: 7 ha (1,7 %)
Divers	: 18 ha (5 %)

— Le personnel

27 conservateurs bénévoles
100 à 150 bénévoles naturalistes
14 gardes
3 salariés
2 objecteurs de conscience
30 animateurs saisonniers

— L'action éducative

9 réserves éducatives
75 000 visiteurs (1986)
180 classes accueillies (1987)